



Délibération n°13/03/2023-1

du lundi 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 14 heures 45, le conseil d'administration, dûment convoqué le 2 mars 2023, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Frédérique DUMICHEL, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Carlos CASTELEIRA, David POUILLARD, Elza ESPENEL, Elie MANAUTHON
- Procurations : Brigitte DEVESA (Arlette OLLIVIER), Jean-Christophe GRUVEL (Frédérique DUMICHEL), Stéphane PAOLI (David POUILLARD), Pierre VASARELY (Dominique AUGÉY), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents excusés : Bruno CASSETTE, Sophie JOISSAINS, Marc FERAUD, Jean-Louis CANAL, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Installation des instances au sein du conseil d'administration de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini : représentant de la ville d'Aix-en-Provence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1431-3, L.1431-4 et R.1431-4

Vu l'article 8 des statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Considérant la demande de démission de monsieur Salah-Eddine KHOUIEL

Vu la délibération du conseil municipal d'Aix-en-Provence n°DL.2022-388 du 13 décembre 2022 modifiant la désignation d'un représentant du conseil municipal de la Ville au conseil d'administration de l'école supérieure d'art Félix Ciccolini

Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, qui assure plusieurs représentations du conseil municipal, ne peut plus assurer ses fonctions au sein du conseil d'administration de l'école.

Conformément à l'article 8 des statuts de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, un nouveau représentant de la ville d'Aix-en-Provence doit être nommé.

Le 13 décembre 2022, le conseil municipal de la ville d'Aix-en-Provence a donc désigné madame Frédérique DUMICHEL afin de représenter la Ville au sein du conseil d'administration de l'école supérieure d'art.



Je vous demande de bien vouloir déclarer installée dans ses fonctions madame Frédérique DUMICHEL, représentante élue de la ville d'Aix-en-Provence, membre du conseil d'administration de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité, DECLARE installé dans ses fonctions madame Frédérique DUMICHEL, représentante élue de la ville d'Aix-en-Provence, membre du conseil d'administration de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini.

Fait à Aix en Provence, le 13 mars 2023.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY



Certifiée exécutoire par la Présidente
Compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le :
et de la publication le : **23 MARS 2023**